

## **ENJEU SÉCURITÉ - Dans l'orchestre-Macron, un instrument défaille : la justice**

Dans ses époustouflantes *origines de la France contemporaine* - une grandiose érudition et le style des *Trois Mousquetaires* - Hippolyte Taine définit à merveille l'essence d'un gouvernement : « *Un concert de pouvoirs qui, chacun dans un office distinct, travaillent ensemble à une œuvre finale et totale. Que le gouvernement fasse cette œuvre, voilà tout son mérite ; une machine ne vaut que par son effet. Ce qui importe, ce n'est pas qu'elle soit bien dessinée sur le papier, mais qu'elle fonctionne bien sur le terrain. En vain, les constructeurs allègueraient la beauté de leur plan et l'enchaînement de leurs théorèmes ; on ne leur a demandé ni plans ni théorèmes, mais un outil* ». Le problème dans la France de 2023, c'est qu'au concert-Macron, l'instrument crucial de la justice est hors d'usage et qu'au-delà, l'attelage régalien qu'elle devrait former avec l'intérieur, trébuche.

Certes, l'héritage que M. Dupond-Moretti a reçu de la pauvre Mme Belloubet n'a rien d'un cadeau. Son grand-œuvre, les « Cours criminelles départementales » (CCD) censées libérer les Cours d'assise de la moitié de leurs charges, en temps et côté finances, ont été testées deux ans durant, dans 15 départements. Tout ça pour ça ! Gains de temps minime (12% environ) et « pas de résultats probants sur la réduction des coûts ». En prime, une éruption de plus dans une justice déjà accablée. Alors que, côté Assises, le pire est devant nous : au premier semestre 2022, les tueries entre bandits ont bondi de + 25%. Donc, bientôt, plus de procès d'assises encore, du fait de ces « règlements de comptes » dont l'agité M. Darmanin est le témoin impuissant.

Autre drame, côté « Concerts de pouvoirs », comme disait Taine : en pleine cacophonie, le Conseil constitutionnel et la justice, infichus de s'accorder, privent les douaniers de l'essentiel article 60 de leur code (épargnons au lecteur l'embrouille juridique). Résultat, en décembre, sur l'autoroute A4, une saisie de 2,3 kilos de cocaïne annulée par la justice, les trafiquants repartant libres, sans poursuites ni condamnation. Des douaniers désavoués, humiliés et impuissants - quand la douane assure près de 80% des saisies de stupéfiants, face aux futiles « pilonnages » policiers de M. Darmanin.

Venons-en au pire : les prisons. Pour ses gardiens, celle de Saint-Quentin-Fallavier est « un immense *coffee-shop* » (allusion aux fumeries de hasch d'Amsterdam). On y a saisi en 2022 - lisez bien - 128 litres d'alcool, 738 téléphones portables, 30 kilos de stupéfiants, 37 couteaux, des bouteilles d'acide et d'essence. Dans la « prison-modèle » de Mulhouse-

Lutterbach, traînent d'indétectables (aux portiques) poignards en céramique ; on y a saisi jusqu'à un kilo de cocaïne... Ainsi de suite, dans des prisons où bien sûr, ces saisies sont une fraction de ce qu'on y infiltre. Sur une seule prison, en un an, le syndicat UFAP-UNSA-Pénitentiaire dénonce ± 5 500 jets de colis, 17 par nuit, la moitié livrés à bon port. Et désormais, outre les jets de colis, des drones alimentent les détenus !

Récemment, M. Dupont-Moretti promet : des moyens ! Du personnel ! Des réformes ! Mieux et plus vite. D'usage plus enthousiaste, son *fan-club* médiatique parle évasivement de « grandes ambitions » ; les barreaux et syndicats professionnels de justice demandent à voir. On comprend leur réserve et voici pourquoi.

MM. Dupond-Moretti et Darmanin affrontent au quotidien des situations graves - cités et prisons incontrôlées, tueries entre bandits, inondation de cocaïne en Europe. *Inondation* ? Au seul port d'Anvers, 110 tonnes de cocaïnes saisies en 2022 ; donc (au vu du pourcentage des saisies) plus de 800 tonnes (huit cent mille kilos) de cette drogue, livrées aux caïds du narcotrafic européen, notamment en France. Et, des Pays-Bas à l'Espagne, bien d'autres ports d'Europe subissent aussi le *tsunami* de cocaïne (exemple, Rotterdam 2022, 52 tonnes saisies).

Pire que tout, à la jonction de l'Intérieur et de la justice, UN MILLION de plaintes en souffrance dans nos commissariats - par centaines de milliers, des victimes délaissées.

En accord au moins là-dessus, MM. Dupond-Moretti et Darmanin ne répondent à ces bien présentes tragédies que par des promesses pour l'avenir, type « demain, on rase gratis ». Le ministre veut... Il va... Se propose... Envisage... Chantiers... Perspectives... D'ici à 2027... Petit saupoudrage de-ci de-là... Rappelons la vacherie de Clemenceau « On reconnaît un discours de M. Jaurès à ceci que les verbes y sont toujours au futur ». Pareil pour nos ministres : ils promettent à jet continu, mais tiennent peu.

La réalité : MM. Dupond-Moretti et Darmanin n'impressionnent pas des malfaiteurs ; l'air furieux de l'un, les balivernes chiffrées de l'autre, les laissent impavides. Oublions les exotiques bandits sanctuarisés dans leurs quartiers coupe-gorge : ces deux ministres font rigoler jusqu'à nos fort indigènes cas sociaux et brutes épaisses.

Début janvier, le tribunal de Belfort juge l'usuel ivrogne ayant cogné sa famille puis les policiers venus l'arrêter. En mode grande gueule, il jette aux magistrats « Je m'en fous complètement de la prison... Je suis nourri-logé aux frais de la princesse, je ne paie pas l'électricité et j'ai BeIN Sport ». Puis jette à une femme dans la salle « Ne t'inquiète pas, un an ce n'est rien. Dans six mois, je suis dehors ! ».

Telle est la *Vox Populi*, s'agissant de ce que les précieuses-ridicules-Bobo nomment gracieusement « Lieux de privation de liberté ». Les plaintes n'ont pas fini de s'entasser dans les commissariats de France. ■